

CNEA du 20 mai : les questions socialement vives en débat.

LES INSTANCES



Le CNEA s'est tenu la veille d'une mobilisation nationale de défense de l'EA : l'occasion pour le SEA-UNSA de rappeler le contexte budgétaire qui touche l'enseignement agricole public mais également de revenir sur la part de l'agroécologie dans la loi d'orientation agricole.

Le CNEA du 20 mai 2025, la veille d'une mobilisation nationale de défense de l'EA, a été l'occasion pour le SEA-UNSA de rappeler le contexte budgétaire qui touche l'enseignement agricole public mais également de revenir sur la part de l'agroécologie dans la loi d'orientation agricole qui a été réduite à sa plus simple expression lors du débat parlementaire. (Voir déclaration liminaire en fin de communiqué.)

En réponse, M. le DGER a affirmé que tout était fait pour que les futurs budgets dédiés à l'EA progressent de 1 % pour répondre aux besoins de formation croissants du fait des objectifs de la LOA.

L'ordre du jour portait sur deux points :

Les questions socialement vives

La DGER a tenu à préciser le cadre réglementaire qui protège la liberté pédagogique et organise l'intervention de partenaires extérieurs dans le cadre des activités pédagogiques et de la

vie des EPLEFPA, dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité lors du traitement des questions socialement vives.

M. le DGER a tenu à rappeler que les administrateurs d'un EPLEA n'ont pas compétence pour intervenir sur les choix pédagogiques.

Le SEA-UNSA partage cette annonce et demande que la liberté pédagogique soit préservée dans l'objectif de permettre aux apprenants de se former leur propre opinion dans une démarche critique.

Pour y aboutir le SEA-UNSA revendique que :

- chaque enseignant.e agit en responsabilité et n'a pas besoin de demander l'aval à une instance interne.
- les débats sur des sujets sociétaux, techniques ne doivent se dérouler que s'ils sont préalablement organisés, même sur des thèmes qui créent des tensions. Une organisation professionnelle ou syndicale n'a pas à être consultée pour valider ou non un sujet d'action pédagogique.
- l'accès aux supports de communication (ex : presse) des organisations professionnelles, syndicales et associatives par les apprenants favorise la construction de sa propre opinion.
- la DGER doit alerter les établissements sur l'entrisme de la part de pseudo-professionnels qui peuvent influencer négativement les apprenant.es, certaines de ces personnes faisant l'objet de signalements auprès de la Milivudes.

La DGER affirme son soutien aux équipes enseignantes et aux personnels et annonce qu'un texte sera diffusé pour la rentrée 2025.

La LOA et sa transposition dans l'EA

Le SEA-UNSA reviendra sur ce sujet dans un prochain communiqué, les textes n'étant pas aboutis.

Déclaration liminaire du SEA-UNSA

L'intersyndicale de l'EAP (Élan Commun - CGT Agri - SNETAP-FSU - SUD RT -, FO-EA, SEA-UNSA) est mobilisée depuis janvier dernier pour dénoncer les suppressions de postes d'enseignant.es (45 ETP, dont 25 au détriment du Public) et appelle à une nouvelle journée de mobilisation des personnels le 21 mai. À l'inverse de l'éducation nationale qui a réussi à préserver 4000 postes d'enseignants menacés, l'enseignement agricole a dû rendre en catastrophe l'équivalent, à savoir 45 ETP. Sur consignes de la DGER, ces suppressions ont conduit les autorités académiques à revoir en profondeur et sans aucune consultation des instances les cartes des formations actées en 2024. Pour absorber cette baisse de moyens, les DRAAF ont dû fusionner des classes, en réduire la capacité d'accueil (y compris dans les classes entrantes) ou suspendre des ouvertures de filières. À travers cela, c'est bien le service rendu aux élèves et aux familles qui est impacté ainsi que la capacité de l'enseignement agricole à maintenir une ruralité vivante conformément aux missions qui sont les siennes. Concrètement, la rigueur budgétaire couplée à la politique du coup de rabot conduit à appauvrir le système éducatif agricole à un moment où la loi d'orientation agricole (LOA) lui fixe au contraire des objectifs très ambitieux. En effet, pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs, le nombre de diplômés doit

augmenter d'au moins 30 % d'ici à 2030. Sans ouverture de classes et sans création de postes, cet objectif ne pourra pas être atteint. C'est une question qui se pose aussi bien à l'État qu'aux collectivités territoriales, puisqu'elle va nécessiter d'importants moyens pédagogiques et techniques dans un contexte où près de la moitié des EPL sont en grandes difficultés financières.

L'intersyndicale exige du ministère :

- **le maintien des capacités d'accueil** partout où elles sont aujourd'hui menacées, avec le rétablissement des 45 ETP supprimés dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificatif et cela avant l'été ;
- **plus largement, des moyens budgétaires à la hauteur des ambitions affichées** dans le cadre de la préparation du budget 2026, avec un schéma pluriannuel de créations d'emplois.

Enfin, l'intersyndicale ne peut que dénoncer les incertitudes et les renoncements sur la question environnementale. La LOA devait permettre d'accélérer considérablement la transition écologique de l'agriculture, mais le texte final a été systématiquement vidé de toute référence à l'agroécologie. C'est pourtant en sa faveur que l'enseignement agricole est engagé depuis son inscription dans le Code rural et la loi d'orientation agricole de 2014. Cet engagement s'est notamment matérialisé par les plans « enseigner à produire autrement » EPA1 puis EPA2 arrivé à son terme en 2024. Quel en est le bilan ? Quelle sera la suite ? L'intersyndicale porte aussi cette exigence : **pas d'enseignement agricole et d'avenir pour l'agriculture sans projet pédagogique ambitieux en faveur de l'agroécologie et du développement durable.**